# RAPPORT DE LA SIFC SUR LE RENFORCEMENT DES ECHANGES INTRA-OCI

**31ème réunion du comité de suivi du COMCEC**

**13-14 mai 2015**
**Ankara (Turquie)**

## A. APERCU SUR LE FINANCEMENT DU COMMERCE

1. **Offre de solutions pour maximiser l'impact**

2. **Présence régionale**

3. **Amélioration du financement des matières stratégiques, des pays pauvres les moins avancés et des petites et moyennes entreprises**

## B. PROGRAMME DE COOPERATION ET DE PROMOTION DU COMMERCE (PCPC)

1. **Aperçu**

2. **Plateformes de coopération pour l'intégration économique régionale**

   - **2.1. Initiative d'aide au commerce pour les pays arabes**
   - **2.2. Initiative d'aide au commerce pour la région PSEPAC**
   - **2.3. Atelier régional sur la réduction des coûts des échanges en faveur d'une croissance inclusive et viable**

3. **Initiatives et efforts au niveau de l'OCI**

   - **3.1. Groupe consultatif sur l'intensification des échanges intra-OCI**
   - **3.2. Nouveau plan d'action décennal de l'OCI et stratégie du COMCEC**
   - **3.3. Programme de parrainage**
   - **3.4. Forum de développement du commerce**

4. **Partenariat pour le renforcement des capacités en matière du commerce et de la connaissance**

   - **4.1. Programme transitoire de commerce arabo-africain**
   - **4.2. Guide de facilitation des échanges**
   - **4.3. Centre international régional de formation en commerce en Afrique de l'Ouest**

## A. APERCU SUR LE FINANCEMENT DU COMMERCE

Tout en poursuivant la réalisation des objectifs stratégiques du renforcement des échanges intra-OCI, la Société islamique internationale de financement du commerce étend sa couverture et ses activités à plusieurs créneaux. Elle collabore avec de nouveaux acteurs dans le financement du commerce et attire de nouveaux clients des autres secteurs. En 1435, ses approbations se sont élevées à 5,155 millions USD et au premier semestre de 1436 à 2,367 millions USD.

Bien qu'elles ne soient que légèrement supérieures par rapport à la même période de l'exercice écoulé, ces approbations sont considérables, compte tenu de l'objectif stratégique d'arriver à un portefeuille équilibré. La distribution des opérations de la Société s'est également améliorée, avec plus d'accent sur les opportunités d'affaires dans la région MENA. Le volume des opérations en Afrique subsaharienne a augmenté de 85%, passant de 5% du portefeuille en 1434 à 8% en 1435. Le tableau suivant montre les approbations selon les régions.

Tableau 1 : Approbations par régions (en millions USD)

| **Région** | **1434 Effectif** | **%** | **1435 Effectif** | **%** | **1436 6 mois** |
|---|---|---|---|---|---|
| ASIE/CEI | 3 405 | 67 | 2 464 | 48 | 1 440 |
| MENA | 1 409 | 28 | 2 259 | 44 | 833 |
| ASS* | 234 | 5 | 432 | 8 | 94 |
| Total des approbations | **5 048** | 100 | **5 155** | 100 | 2 367 |

*ASS : Afrique subsaharienne

La Société ne cesse de fournir des efforts pour réaliser l'objectif stratégique de réduction de la concentration de ses opérations, non seulement en termes de pays, mais également de secteurs. Grâce à ces efforts, elle a pu en 1435 attirer de nouveau pays (les îles Comores, Djibouti, Palestine et Kirghizstan). En raison des demandes des pays membres, la Société a maintenu son financement assorti de garanties souveraines. A l'instar de l'exercice précédent, le crédit souverain a en 1435 représenté 70% de la totalité des approbations. La forte

concentration des opérations de la Société dans le crédit souverain est sous-tendue par la demande en énergie des pays membres. En 1435, le secteur de l'énergie représentait toujours 80% du portefeuille. Les efforts se continuent pour réduire à l'avenir la part de l'énergie dans le portefeuille de la Société. Le financement structuré du commerce des matières premières devrait permettre de réaliser cet objectif.

Tableau 2 : Approbations relatives au financement du commerce par type de garantie (en millions USD)

| Type de garantie | 1434 | Part (%) | 1435 | Part (%) | 1436 6 mois |
|---|---|---|---|---|---|
| **Souveraine** | 3 712 | 74 | 3 771 | 73 | 1 689 |
| **Bancaire** | 124 | 2 | 399 | 8 | 215 |
| **Non garantie** | 235 | 5 | 230 | 4 | 125 |
| **FSC** | 977 | 19 | 720 | 14 | 315 |
| **Assurance-crédit** | 0 | 0 | 35 | 1 | 23 |
| **Total** | **5 048** | **100** | **5 155** | **100** | **2 367** |

Jusque-là, la Société a exécuté des opérations de financement structuré du commerce adossées à des actifs, aux termes desquelles elle détient la propriété des matières financées. Une nouvelle initiative de financement structuré du commerce adossé à des actifs sera lancée d'ici quelques années. La Société a continué de développer ses opérations de financement du commerce de manière à intéresser les pays membres à intensifier les échanges intra-OCI. Cette expansion est couverte par des garanties adéquates permettant de préserver les ressources de la Société.

### 1. Offre de solutions pour maximiser l'impact

Comparé à toute autre forme de crédit ou d'investissement pratiquée sur les marchés émergents, le financement structuré du commerce a démontré sa capacité à "survivre" même dans des conditions extrêmes. Il permet à la Société d'apporter aux marchés émergents des solutions commerciales pouvant se substituer au financement traditionnel inscrit au bilan.

La Société continue de renforcer ses capacités pour développer des solutions conformes à la Charia. Plusieurs plans de financement structuré du commerce ont été exécutés dans les pays membres. Mais pour pouvoir fournir des solutions adaptées au modèle d'affaires des entités des pays membres, ce type de financement nécessite à la fois la collaboration des gestionnaires de garanties, des agents bancaires et des assureurs. A titre d'exemple, un arrangement a été trouvé avec un opérateur d'un entrepôt douanier en Turquie pour fournir des services de gestion des garanties. La Société a également créé sa première ligne de financement structuré du commerce avec une banque de la Communauté des Etats indépendants et conclu sa première opération du genre avec un client privé du Bangladesh. Par ailleurs, la Société a réussi à structuré une transaction adossée à des créances garanties par le gouvernement au Maroc, consistant à exécuter une opération du GPL en faveur d'une société qui approvisionne les zones rurales.

En application de la stratégie de la Société qui prévoit la diversification du portefeuille du financement du commerce, des efforts soutenus ont été déployés pour prendre pied sur de nouveaux marchés et investir de nouveaux secteurs. A cet effet, la Société a fait preuve de beaucoup d'ingéniosité pour faire face à la concurrence. Elle est passée des prêts non garantis et des prêts garantis par les banques au financement structuré du commerce des marchandises. Cette réorientation stratégique était essentielle pour lui permettre de pénétrer de nouveaux marchés et secteurs pour lesquels les garanties traditionnelles ne sont pas applicables.

Cette nouvelle mesure a également permis à la Société, outre l'octroi de financements, de proposer un large éventail de solutions commerciales adaptées aux besoins de la clientèle.

En 1436, la Société a décidé de se concentrer davantage sur le financement des exportations, avec l'introduction de taux d'escompte islamiques et l'ouverture de lignes de financement des exportations islamiques pour des banques.

### 2. Présence régionale

En 1435, la Société a étendu sa présence régionale, en délégant ses représentants au bureau régional de la Banque à Dakar et au bureau-portail de la Banque à Istanbul. Les bureaux-portails sont établis pour renforcer et mettre en synergie les intérêts de chaque membre du Groupe. Désormais, ils sont présents sur le terrain et remplissent les missions qui leur sont dévolues. La présence sur le terrain permettra à la Société de mieux pénétrer le marché local, d'étendre ses affaires en exécutant des structures plus complexes avec un meilleur service, d'avoir un portefeuille équilibré, et d'adopter une approche orientée vers le client. En résumé, la Société vise deux objectifs stratégiques :

(i) la diversification, l'intégration et la croissance ; et
(ii) l'excellence opérationnelle

Par ailleurs, la présence active de la Société sur le terrain permettra de soigner son image et sa marque et donnera un accès plus large à ses services. Elle pourra également prendre part aux événements locaux et réaliser ainsi sa vision de « fournisseur de solutions de commerce au service des pays membres de l'OCI ». La Société devra donc se concentrer sur

- une meilleure analyse des marchés,
- plus d'approbations,
- plus de décaissements,
- plus de revenus,
- un meilleur suivi des clients,
- la diversification,
- l'innovation et les solutions au commerce, et
- la promotion de son image.

En 1436, la Société a étendu sa présence à l'Indonésie et au Bangladesh.

### 3. Amélioration du financement des matières stratégiques, des pays pauvres les moins avancés et des petites et moyennes entreprises

Dans le cadre du mandat que l'OCI lui a conféré, financement des matières stratégiques, notamment dans les pays membres les moins avancés, la Société répond aux demandes des pays membres par des structures de financement adaptées, garantissant les équilibres nécessaires. Le tableau suivant montre les approbations de la Société.

Tableau 2 : Approbations au titre du financement des matières stratégiques (en millions USD)

| Matière | 1435 | 1436<br>6 mois |
|---|---|---|
| Céréales et oléagineux | 155 | 255 |

| | | |
|---|---|---|
| Autres | 350 | 240 |
| Machines et équipements | 72 | 23 |
| Coton | 153 | 30 |
| Autres denrées alimentaires | 83 | 10 |
| Sucre | 60 | 0 |
| Métaux | 60 | 30 |
| Engrais | 68 | 0 |
| Matières plastiques | 25 | 0 |
| Produits chimiques | 10 | 0 |
| Produits pharmaceutiques | 6 | 0 |
| Autres minéraux | 0 | 50 |

Pour la première fois, la Société a pu financer une transaction au profit d'une société d'exportation en Palestine pour exporter l'huile d'olive. Bien que la taille de la transaction soit petite (1 million USD seulement), son impact développemental sur les exploitants agricoles locaux est énorme.

L'article 2 de l'accord-cadre relatif au système de préférences commerciales entre les pays membres de l'OCI considère que le financement du commerce est un outil de promotion des échanges entre les pays de l'OCI. Le manque de financement au commerce semble poser toujours un problème pour les pays membres les moins avancés et pour les petites et moyennes entreprises. La Société déploie plus d'efforts pour augmenter ses opérations en faveur de ces pays. Ainsi, ses financements en faveur des PPMA ont atteint 1,865 millions USD en 1435 et 540 millions USD durant la première moitié de 1436.

Tableau 3 : Approbations de la Société au titre du financement du commerce en faveur des PPMA (en millions USD)

| **Pays** | **1435** |
|---|---|
| **Bangladesh** | 1 450,00 |
| **Burkina-Faso** | 147,00 |
| **Iles Comores** | 20,00 |
| **Djibouti** | 30,00 |
| **Gambie** | 62,00 |
| **Maldives** | 0,00 |
| **Mauritanie** | 65,00 |
| **Mozambique** | 0,00 |
| **Niger** | 20,00 |
| **Palestine** | 1,00 |
| **Sénégal** | 30,00 |
| **Togo** | 40,00 |
| **Total** | 1 865,00 |

S'agissant des petites et moyennes entreprises, la Société ne dispose pas de facilités directes pour leur financement. Celles-ci nécessitent plusieurs petits décaissements et leur solvabilité est difficile à évaluer. Pour pallier la carence, la Société a mis deux lignes de financement *mourabaha à deux étapes* à la disposition des banques locales qui se chargent d'accorder les financements nécessaires aux transactions des entreprises. La

Société continue d'utiliser ces mécanismes destinés aux PME et a approuvé un montant global de 399 millions USD en 1435 et de 225 millions USD durant la première moitié de 1436.

## B. PROGRAMME DE COOPERATION ET DE PROMOTION DU COMMERCE

### 1. *Aperçu*

Le Programme est destiné au développement et à la coopération dans le commerce. Il consiste à appuyer les efforts déployés par la Société pour le renforcement des échanges et de la coopération entre les pays membres. Jusqu'en 2012, la gestion du Programme était assurée selon une approche permettant d'organiser des événements articulés autour de quatre sphères d'affaires. Elles sont la promotion du commerce, la facilitation du commerce, le renforcement des capacités et le développement de produits stratégiques.

Les événements comprennent l'organisation et l'appui de la participation collective des organisations de promotion du commerce dans les foires commerciales internationales, les missions commerciales, les forums d'affaires et les programmes de renforcement des capacités liées au commerce. Ils comprennent également l'organisation et l'appui à l'organisation de séminaires d'échanges thématiques, d'ateliers, de forums et des réunions de groupes d'experts, en vue d'assurer l'uniformité des politiques et des programmes liés au commerce entre les pays membres et les institutions de l'OCI, et faciliter leur mise en œuvre.

A partir de 2012, le modèle d'affaires du Programme a changé. Il a adopté l'approche programmatique visant le développement de partenariats et la mobilisation de ressources. La nouvelle stratégie du Programme se veut « connective », par le renforcement des partenariats dans le commerce et la mise en commun des ressources techniques et financières pour élaborer des programme régionaux/thématiques destinés au développement du commerce. A cet égard, le programme s'est engagé en consultation et collaboration avec les pays membres et des partenaires de développement du commerce, dans l'élaboration et l'exécution des programmes phare suivants :

1. Initiative d'aide au commerce pour les pays arabes
2. Initiative d'aide au commerce pour la région PSEPAC
3. Forum de développement du commerce
4. Programme transitoire de commerce
5. Partenariat mondial pour le développement du commerce

Chaque programme a ses propres plans de travail qui répondent au différents besoins et défis liés au commerce. L'objectif des opérations menées dans le cadre de ces programmes est de faciliter les échanges entre les pays membres par la réduction des coûts et du temps des transactions, renforcer les capacités humaines et institutionnelles dans les domaines liés au commerce, lever les contraintes liées à l'offre, offrir aux hommes d'affaires la possibilité de tisser des partenariats, et renforcer leurs capacités en mercatique et management. Ci-après une brève description des programmes.

### 2. *Plateformes de coopération pour l'intégration économique régionale*

#### 2.1. Initiative d'aide au commerce pour les pays arabes

L'Initiative d'aide au commerce pour les pays arabes illustre la nouvelle orientation du Programme de coopération et de promotion du commerce dans l'assistance technique liée au commerce qu'il fournit aux pays membres. Elle constitue une plateforme pour la coopération en matière du commerce entre les institutions nationales, régionale et internationales et les bailleurs de fonds.

En 2014, les instances compétentes ont lancé le programme accéléré d'exécution de l'Initiative d'aide au commerce pour les pays arabes, lequel a posé les jalons d'une connectivité renforcée entre les pays bénéficiaires.
L'initiative a commencé par les conditions nécessaires au développement du commerce, en contribuant à la création d'un environnement favorables au commerce et aux affaires à l'intérieur des pays et entre eux. Pour identifier les barrières réglementaires et de procédure et les mesures non-tarifaires qui limitent les échanges et pouvoir les lever par la simplification et l'harmonisation des règles et procédures des pays arabes, plusieurs études ont été préparées en 2014. Elles devront servir de base pour la préparation de projets de réformes douanières. Un programme d'assistance technique a été également lancé en 1435 pour renforcer les capacités techniques et institutionnelles de la la Ligue des Etats arabes. Il lui permettra de mieux suivre l'application des résolutions des réunions ministérielles et d'assister techniquement les pays arabes dans l'application de ses politiques commerciales.

Lors de la 3ème réunion du conseil de l'Initiative tenue à Djeddah, les 3 et 4 décembre 2015, il a été décidé de changer la structure de mise en œuvre et de direction du projet en faisant passer es fonctions de suivi et de gestion de fonds, autrefois déléguées au PNUD, à la SIFC. Pour pouvoir remplir ces fonctions, la SIFC a créé une unité de coordination et de suivi dans le cadre du Programme de coopération et de promotion du commerce.

### 2.2. Initiative d'aide au commerce pour la région PSEPAC

En consultation avec le PNUD et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et partant de l'expérience qu'il a accumulée dans l'Initiative d'aide au commerce pour les pays arabes, le Programme de coopération et de promotion du commerce a aidé à finaliser le document du projet de l'Initiative d'aide au commerce pour la région PSEPAC. L'Initiative comprend deux volets. Le premier veut améliorer l'intégration économique régionale des pays de l'Asie centrale membres de l'OCI, en mettant en œuvre plusieurs mesures de facilitation des échanges, tant au niveau national que régional. Quant au second, il entend améliorer la compétitivité des industries agroalimentaires dans les pays de la région PSEPAC et leur intégration possible dans la chaîne de valeur globale. Les interventions proposées dans le cadre du deuxième volet de l'Initiative aborderont les contraintes liées à l'offre auxquelles les petites et moyennes entreprises sont confrontées. Des services de conseil pour améliorer la qualité des produits et étendre les lignes de production et de conditionnement seront fournis aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des projets.

Pour lancer la mise en œuvre du premier volet, le Programme de coopération et de promotion du commerce a soumis au bureau de coordination du COMCEC un projet intitulé « Programme de facilitation du commerce pour les pays de l'Asie centrale membres de l'OCI ». L'objectif du projet est de renforcer la connectivité entre les pays membres en levant les barrières réglementaires et assouplissant les procédures liées au commerce régionale. La mise en œuvre sera entamée au 2ème trimestre de 2015. Par ailleurs, en collaboration avec la Banque, la SIFC entend organiser vers le 3ème trimestre de 2015, une réunion consultative pour discuter avec les pays membres bénéficiaires et les partenaires au projet, des modalités de mise en œuvre et de partenariat du projet de l'Initiative d'aide au commerce pour la région PSEPAC.

### 2.3. Atelier régional sur la réduction des coûts des échanges en faveur d'une croissance inclusive et viable

En préparation du 5ème Examen global de l'Aide pour le commerce, la SIFC a organisé un séminaire régional à Amman, Jordanie, du 21 au 23 avril 2015, auquel les pays membres arabophones et les organisations régionales et internationales ont pris part. L'objectif est de souligner l'expérience et les besoins des pays membres de la Banque dans la réduction des coûts des échanges et l'impact y afférent, et d'aboutir à un « rapport du rapporteur » à verser dans le rapport du Groupe de la Banque qui sera soumis à l'Examen. Les

participants ont fait des exposés montrant comment surmonter les problèmes d'accès aux marchés, lever les mesures non-tarifaires, mettre en œuvre l'Accord de facilitation des échanges de l'OMC, et utiliser les technologies de l'information et de la communication dans les transactions commerciales. Ils ont également abordé les politiques et les programmes nationaux et régionaux de facilitation des échanges. Le séminaire devrait contribuer à la préparation du rapport que le Groupe de la Banque soumettra à l'Examen.

### *3. Initiatives et efforts au niveau de l'OCI*

Pour 1435, le Programme a maintenu ses efforts en direction de l'OCI pour garantir une meilleure communication et coopération entre les différents organes de l'OCI chargés du commerce. Ci-après des exemples d'interventions du Programme de coopération et de promotion du commerce.

#### 3.1. Groupe consultatif sur l'intensification des échanges intra-OCI

Conformément à la résolution pertinente de la 30ème réunion du COMCEC, le Centre islamique pour le développement du commerce et la SIFC ont organisé conjointement à Casablanca, Maroc, les 2 et 3 mars 2015, la 7ème réunion du Groupe consultatif sur la mise en œuvre du Programme d'intensification des échanges intra-OCI. L'objectif était d'examiner la mise en œuvre du Programme et d'explorer la voie à suivre pour le renforcement de la coordination entre les institutions de l'OCI dans la mise en œuvre des programmes futurs. La réunion a également passé en revue le rapport d'évaluation préparé par le consultant sur la mise en œuvre du Programme. Le rapport qui attend d'être finaliser, sera soumis à la prochaine réunion du COMCEC.

#### 3.2. Nouveau plan d'action décennal de l'OCI et stratégie du COMCEC

Sur un plan plus large, le Programme de coopération et de promotion du commerce a activement pris part à la préparation du nouveau plan d'action décennal de l'OCI, grâce à des contributions techniques soumises au Secrétariat général de l'organisation. Il est également à signaler que le Programme est un partenaire stratégique dans le Groupe de coordination du COMCEC. Il a apporté son appui technique à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du COMCEC par un groupe de travail sur le commerce et la gestion du cycle du projet.

#### 3.3. Programme de parrainage

Le Programme de coopération et de promotion du commerce tente de répondre à toutes les demandes des pays membres et des organisations régionales et internationales l'invitant à parrainer ou appuyer la mise en œuvre des activités liées au commerce. L'appui financier du Programme a permis aux pays les moins avancés de participer à des activités liées à la promotion des échanges et à des réunions et séminaires organisés par les institutions de l'OCI.

#### 3.4. Forum de développement du commerce

Autre programme phare du Programme de coopération et de promotion du commerce, le Forum de développement du commerce se veut une plateforme de partenariat public-privé, devant mettre en contact les décideurs et les hommes d'affaires. L'objectif est de débattre des problèmes et politiques liés au commerce pour trouver des solutions aux défis communs, partager les expériences et les meilleures pratiques dans le développement du commerce, et fournir aux hommes d'affaires l'occasion de tisser des partenariats de commerce. Le Forum se veut également un espace de formation par l'organisation d'événements de renforcement des capacités. Pour convenir de la structure du partenariat, des rôles et des responsabilités liés à la première édition du Forum, des discussions préliminaires ont eu lieu en 2015 avec certains pays.

### *4. Partenariat pour le renforcement des capacités en matière du commerce et de la connaissance*

Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles est crucial dans l'application et la gestion adéquate des projets et initiatives de développement de commerce à long terme. C'est pourquoi les exemples ci-après sont considérés comme des sous-composants du Programme transitoire de la SIFC sur la connaissance dans le domaine du commerce.

#### 4.1. Programme transitoire de commerce arabo-africain

Le volume des échanges entre les pays arabes et les pays africains membres de l'OCI est en deçà des possibilités que recèlent les deux régions. La SIFC, le Programme saoudien pour l'exportation, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation ont en conséquence convenu de créer une plateforme de partenariat pour élaborer un programme régional de promotion du commerce et stimuler les échanges entre les deux régions. En 1435, les partenaires au projet ont préparé le premier document du projet et les plans d'intervention détaillés.

Son lancement est prévu pour 2015. Il renforcera les capacités des institutions d'appui au commerce et des petites et moyennes entreprises, les aidera à accumuler plus de connaissances, de compétence et d'expérience dans la mercatique et le développement de la qualité et de la production. Par ailleurs, plusieurs rencontres d'affaires sont prévues pour développer des corridors de commerce entre les deux régions. Les partenaires du programme souhaitent également offrir certaines options de financement du commerce pour faciliter les transactions possibles.

#### 4.2. Guide de facilitation des échanges

Plusieurs programmes conçus et mis en œuvre dans le cadre du Programme de coopération et de promotion du commerce et ses partenaires de développement, ont abordé les questions liées à la facilitation du commerce. Outre ces initiatives et pour combler le déficit relever dans la facilitation du commerce et l'intégration régionale, le Programme a parrainé la traduction vers la langue arabe du guide de facilitation des échanges et le lancement de l'interface arabe de son site web. Le guide comprend des instruments et des informations sur la facilitation du commerce (conventions, recommandations, normes et meilleures pratiques). Il est prévu qu'en 2015, le Programme organise, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, plusieurs formations sur les mesures de facilitation du commerce pour renforcer les capacités des pays membres à mettre en œuvre de manière efficace, aux niveaux national et régional, ces mesures. La version arabe du guide a été officiellement lancée à l'occasion de l'« Atelier régional sur la réduction des coûts des échanges en faveur d'une croissance inclusive et viable », tenu à Amman, Jordanie, du 21 au 23 avril 2015.

#### 4.3. Centre international régional de formation en commerce en Afrique de l'Ouest

L'investissement de la SIFC dans ce Centre régional illustre également l'importance que revêt le renforcement des capacités dans les domaines liés au commerce. Le Centre dont le siège est prévu en Guinée, sera un centre régional pour toute l'Afrique de l'Ouest. En 1435, la SIFC a exploré la possibilité de conclure un partenariat avec le Bureau de promotion du commerce du Canada pour l'établissement du Centre. Dans le cadre du projet, des supports de formation destinés aux formateurs seront préparés sous forme de modules pour renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises dans l'exportation et le commerce extérieur. Deux formations de formateurs sont prévues pour 2015.

**********